

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	16	Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux, le douze octobre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 5 octobre 2022 s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / LAFOND / PLAIS / ZEGAN / BEUX / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs POTELUNE / JANSONNIE / MORIN

ONT DONNE POUVOIR :

Mr POTELUNE à Mme MESTRE

Mr JANSONNIE à Mr BEUX

A été nommée secrétaire : Mme HUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20221012-2022_10_90d-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation Publié sur le site internet de la collectivité le 15.10.2022

~ ~ ~ ~ ~

Objet : désaffectation et déclassement d'une voie communale

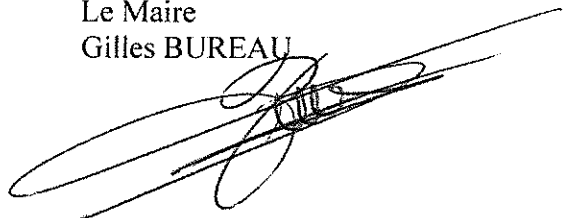
- Vu le code de voirie routière et notamment l'article L141-3
- Considérant que Mmes JACQUET et BRULE, propriétaires des parcelles B 496 et B 891 ont par courrier demandé à se rendre acquéreur d'une partie de la voie communale jouxtant leurs propriétés
- Considérant que Mr TAILLANDIER, propriétaire de la parcelle B 892 a par courrier demandé à se rendre acquéreur d'une partie de la voie communale jouxtant sa propriété
- Vu la délibération du 21 octobre 2019
- Vu la délibération du 19 décembre 2019
- Vu le projet de déclassement de la voie communale sise aux Billets en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation.

Après discussion, le conseil municipal :

- ACCEPTÉ la désaffectation de la voie communale sise aux Billets
- ACCEPTÉ le déclassement de la voie communale sise aux Billets, du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé
- MANDATE Maître Cécile DESMAISON, notaire à Henrichemont, afin de procéder à la vente de cette voie communale.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents référant à ce dossier.

Voté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Maire
Gilles BUREAU



La secrétaire
Sandrine HUET

